

Il faut faire davantage. Pour moi, les producteurs visés par la mesure législative devraient avoir leur mot à dire et donner leur appréciation de la loi.

Voilà les questions que l'on se pose devant un tel programme, monsieur l'Orateur. Un agriculteur devrait-il avoir droit à sa mise de fonds dans la caisse ou à une partie de cette dernière, s'il décide d'abandonner l'agriculture? Je songe par exemple à un fermier qui aurait versé \$1,000. S'il cesse d'être agriculteur, devrait-il recevoir ces \$1,000? Je me reporte ici à une partie de l'article 5, à la page 5 du bill, d'après laquelle lorsqu'un fermier cesse de l'être ou vient à mourir, l'argent qu'il a accumulé dans la caisse ne peut en être retiré que deux ans plus tard. Une fois le programme en marche, monsieur l'Orateur, comment le cultivateur débutant s'y intégrera-t-il? Ce sont là simplement quelques-unes des nombreuses questions qu'un programme comme celui-ci m'inspire, ainsi qu'à un bon nombre de producteurs de grains de l'Ouest. J'espère que nous pourrions être renseignés plus à fond à l'étape du comité.

Entre autres sophismes, on dit que, aux termes de ce programme, le gouvernement versera 100 millions de dollars aux cultivateurs l'an prochain. En y regardant d'un peu plus près, on voit que la somme de 100 millions de dollars se compose en partie du solde en caisse après l'abrogation de la loi sur les réserves provisoires de blé et l'abrogation de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Sur les 100 millions que le gouvernement versera cette année, je crois que l'apport du Trésor sera de 42 millions, la caisse relevant de la loi sur les réserves provisoires de blé devant fournir approximativement 52 millions, et la déduction de 1 p. 100 aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies devant assurer 5 millions au Fonds du revenu consolidé.

Monsieur l'Orateur, ce que le ministre a déclaré à l'occasion ne me paraît donc pas entièrement vrai, particulièrement le versement de 100 millions de dollars aux cultivateurs. En réalité, une bonne partie de la somme que le gouvernement versera au cultivateur représente des montants qui lui sont dus. Au lieu d'estimer qu'il en coûtera 100 millions au Trésor fédéral, nous devrions nous en tenir à un chiffre bien moindre. Les Canadiens doivent en être avertis, avec les détails appropriés.

Comme un autre député l'a dit déjà, il est prévu à l'article 15 que les déficits dans les comptes des syndicats seront comblés par le Compte de stabilisation pour le grain des Prairies. A ce sujet, je voudrais citer un bref passage d'un discours qu'a prononcé M. Frank Hamilton, qui fut déjà président de la Commission canadienne du blé:

Nous devons stabiliser l'industrie du grain, qui connaît des hauts et des bas chaque année. Les cultivateurs devraient pouvoir faire des projets et leur revenu ne devrait pas se stabiliser au niveau de la pauvreté. J'ai lu avec intérêt qu'Ottawa affectera cet été environ 100 millions de dollars à l'économie de l'Ouest. C'est magnifique et j'appuie entièrement le projet. Toutefois, on dit que les pertes des pools de grain seront absorbées par la caisse de stabilisation. Je me demande combien de producteurs de l'Ouest savent que le gouvernement du Canada a dû débours \$119,548,299 pour équilibrer le compte du dernier pool du blé, celui de 1968-1969. Si vous en doutez, regardez le rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé pour l'année 1968-1969. La somme de 100 millions de dollars apparaît alors dans sa vraie perspective: il s'agirait de 20 millions de moins que le déficit de ce pool.

Essentiellement, je suis d'accord sur l'abrogation de la loi sur les réserves provisoires de blé, car, par sa nature

même, elle a tendance à créer une surabondance de réserves de blé. Je ne suis pas encore tout à fait sûr si, en abandonnant la loi sur les réserves provisoires de blé, nous ne susciterons pas des problèmes d'entreposage pour les producteurs et les sociétés d'éleveurs. A mon avis, la capacité maximum des installations actuelles n'a pas été utilisée, et le problème s'est accentué à cause du ralentissement du transport ferroviaire dans tout le pays il y a quelques mois.

Il faut considérer qu'avec la suppression des paiements d'entreposage sous le régime de la loi des réserves provisoires de blé, les sociétés d'éleveurs seront à court d'argent. Pour moderniser et rationaliser les réseaux d'éleveurs coopératifs et privés comme ils devraient l'être, d'après moi, il faudra produire des gains, et selon toute probabilité, l'agriculteur en fera les frais par une augmentation des droits d'éleveur. En grande partie, le programme de stabilisation pour le grain des Prairies est une tentative de la part du gouvernement pour emprisonner l'agriculteur dans un secteur particulier de sa propre industrie du grain.

Monsieur l'Orateur, au lieu de le voir penser en fonction de la moyenne de recettes au cours des cinq ou des trois dernières années, j'aimerais mieux voir le gouvernement adopter une attitude plus positive et prévoir les ventes futures en vue d'accroître la production des céréales que nous vendons à l'étranger. Diverses missions commerciales qui dans le passé ont visité des pays étrangers ont pu constater que des possibilités existent sûrement et que nous n'en avons tenu aucun compte pendant de nombreuses années. Une attitude beaucoup plus positive et plus apte à rapporter de l'argent aux céréaliculteurs de l'Ouest du Canada, et préférable à celle qui consiste à demander aux cultivateurs de s'autosubventionner, serait de regarder plus loin dans l'avenir afin de préparer nos ventes de céréales.

A mon avis, le ministre et le gouvernement ferment les yeux sur un des postulats fondamentaux de l'agriculture. Chose certaine, il doit toujours traiter avec des individus et non pas avec des chiffres ou des quantités abstraites. L'un des plus grands dangers d'un programme comme celui-ci est qu'on a tendance à porter ses regards sur l'ensemble de l'industrie céréalière plutôt que sur les individus qui en font partie et qui la constituent. J'ai hâte que ce projet de loi soit renvoyé au comité parce que même s'il est bon d'avoir une industrie céréalière relativement stable au Canada, il y a des points dans ce bill qu'il faudrait faire ressortir davantage afin que les cultivateurs aient plus d'occasions d'exposer leurs vues sur la mesure.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je n'aurai pas le temps de terminer les observations que je tiens à faire sur le bill, mais je vais au moins commencer. Le ministre s'est demandé comment on pourrait établir un régime de contributions en fonction du revenu net. J'admets que ce serait difficile. Le revenu net des cultivateurs de l'Ouest est actuellement peu élevé; il y en a même qui se sont endettés ces dernières années. Si le ministre l'ignorait, peut-être devrait-il parcourir le pays et écouter ce que les cultivateurs ont à dire.

J'avais fait inscrire une question au *Feuilleton* sur le montant de l'impôt sur le revenu payé par les cultivateurs de la Saskatchewan; malheureusement les chiffres